

La fin merveilleuse de la "fée verte" : réflexions sur la prohibition réussie d'une drogue en Suisse

Autor(en): **Fahrenkrug, Hermann**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire**

Band (Jahr): **1 (1994)**

Heft 1

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1699>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA FIN MERVEILLEUSE DE LA «FÉE VERTE»

RÉFLEXIONS SUR LA PROHIBITION RÉUSSIE D'UNE DROGUE EN SUISSE

HERMANN FAHRENKRUG

L'absinthe, la «fée verte», fait partie de ces boissons alcooliques dont l'histoire nous permet de comprendre que l'alcool est bien un objet socialement construit: les qualités et les effets, les significations et les valeurs symboliques attribués à ces boissons et à leur consommation se transforment historiquement de façon abrupte et se révèlent ainsi comme des constructions sociales. Le changement des modèles d'interprétation de la substance psychotrope amène d'une part une redéfinition des formes de consommation et des consommateurs, d'autre part une nouvelle évaluation des conséquences individuelles et sociales de l'utilisation de la drogue. Un résultat possible de ce processus est l'interdiction de la drogue et la disparition complète d'habitudes de consommation qui, précédemment, faisaient partie du quotidien social. La prohibition de l'absinthe en Suisse montre parfaitement cette évolution. La recherche sur l'alcool s'intéresse à l'apparition et à l'intégration des habitudes de consommation de boissons dans une culture, aux transformations et aux formes de substitution de ces habitudes;¹ elle n'étudie pas les traditions disparues de la consommation. Sans doute, la prohibition est un cas spécial de la disparition d'un modèle de consommation de drogues qui, d'après le savoir conventionnel sur les drogues, ne devrait pas avoir lieu. Les experts affirment que plus la consommation d'une drogue fait partie d'une culture, plus son interdiction est vouée à l'échec. Les exemples cités à l'appui de cette thèse apparemment confirmée sont la prohibition américaine ou bien toutes les interdictions de l'alcool; sans distinction, on transpose ces échecs aux prohibitions de drogues en général. Et l'on passe volontiers sous silence les interdictions de l'absinthe du début du XXe siècle – en Belgique (1905), en Suisse (1908) et en France (1915) – qui pourtant étaient absolument efficaces. L'intérêt particulier d'une recherche sur l'interdiction de l'absinthe réside moins dans l'étude d'un cas et des détails de la mise en pratique de cette prohibition de la drogue par l'Etat, toujours en vigueur,² que dans l'approche socio-historique des conditions de l'interdiction et de son succès «atypique». L'histoire sociale de l'alcool ou d'autres drogues ouvrira ainsi des perspectives sur d'importantes problématiques théoriques des sciences sociales.³

Dans les pages qui suivent, la reconstruction historique d'une culture spécifique de
40 ■ la boisson, celle de l'absinthe en Suisse romande, sera d'abord proposée pour

évaluer le degré de l'intégration socio-culturelle de la drogue. L'approche «constructiviste» de la sociologie des problèmes sociaux et du contrôle social servira, ensuite, de cadre pour discuter la «construction du problème» de la culture de l'absinthe:⁴ à partir d'une critique bien discrète au début du siècle, de nombreuses problématisations se sont développées en peu de temps, elles ont rapidement gagné une dynamique propre et une grande influence, pour aboutir à la prohibition et la disparition quasi complète de la «fée verte»; parmi ces problématisations, on étudiera les définitions de la substance elle-même, de ses consommateurs et des conséquences individuelles et sociales de son utilisation. Comme nous l'avons montré ailleurs à propos de la prohibition américaine,⁵ les «désignations de la substance», les «désignations des consommateurs» et les «désignations du problème» définissent les aspects structurels importants d'une prohibition de la drogue.

L'INTÉGRATION SOCIO-CULTURELLE DE LA CONSOMMATION DE L'ABSINTHE DANS LA CULTURE DE LA BOISSON EN SUISSE ROMANDE AU XIXE SIÈCLE

Par quelles critères pouvons-nous évaluer l'intégration socio-culturelle de la consommation d'une boisson ou, plus globalement, d'une drogue? Rarement, cette question est discutée explicitement dans les études sur l'alcool et sur la drogue; on se contente, le plus souvent, à indiquer les chiffres statistiques de la forte consommation moyenne d'une certaine boisson ou de l'habitude généralisée de la consommation de substances psychotropes. Même si l'on prenait au sérieux les estimations de consommation d'absinthe en Romandie au début du siècle, – Gertsch⁶ parle de 3–4 litres par tête ou de 20% de la consommation totale dans les cantons de Vaud et de Genève –, on n'en saurait toujours rien sur la répartition de cette consommation dans la population. Aussi la production annuelle des distilleries d'absinthe en Romandie – estimée à 1 million de litres – est-elle à peine un indicateur vague: ce distillat concentré, contenant jusqu'à 70% d'alcool pur, se buvait mélangé à l'eau, et la quantité de boissons à base d'absinthe consommée par tête varie donc en raison du volume d'eau ajoutée.

Considéré sous l'aspect de la production, l'offre d'une grande quantité d'absinthe à bas prix paraît assuré par l'existence d'environ 20 distilleries dans le Val de Travers neuchâtellois ainsi que de 15 distilleries dans les environs urbains de Lausanne et de Genève.⁷ L'absinthe était donc facilement accessible, ce qui constitue une des conditions de son intégration socio-culturelle.

D'avantage encore que ces indicateurs économiques, ce sont les aspects culturels de la consommation de l'absinthe qui montrent l'intégration de cette boisson dans la population romande. La consommation de l'absinthe est un régionalisme qui est ■ 41

remarquable en tant que tel: malgré tous les efforts de publicité des producteurs, l'absinthe n'a jamais vraiment été adoptée par la culture suisse-alsacienne de la boisson, celle de la bière et du «schnaps». La consommation de l'absinthe paraît relever d'une culture latine de la boisson, elle fonctionnait comme un marqueur social d'appartenance ethnique. A la fin du siècle dernier, la coutume de prendre l'apéritif dans les cafés commençait à s'installer; c'étaient les situations particulièrement ritualisées de l'absinthe de «midi moins dix», de «l'heure verte» avant le repas du soir. De telles coutumes démontrent la forte intégration de l'absinthe dans la culture spécifiquement romande.

Cependant, avant même que ce développe ce modèle de boire l'absinthe à l'apéritif, les boissons à base d'absinthe se voyaient attribuées des qualités stimulantes et thérapeutiques et avaient la réputation de procurer du bien-être aussi bien psychique que physique. Déjà le mythe de la découverte et de la diffusion de la boisson par le médecin de campagne Pierre Ordinaire ou par les vieilles femmes du Val de Travers spécialistes des herbes se situe dans ce contexte de la «médecine populaire».⁸ Evidemment, la publicité des producteurs industriels mettait en valeur cet «effet de santé» de l'absinthe, et par ce moyen, ils essayaient d'atteindre des groupes spécifiques de consommateurs, tel le «sexe faible» qui, à les croire, ne pouvait que profiter des effets toniques de la boisson.

Bien sûr, les rituels de consommation mentionnés produisent un effet particulier d'intégration. La documentation iconographique abondante quant à la consommation d'absinthe témoigne d'une très forte ritualisation de l'acte de consommation.⁹ Le rituel ne concerne non seulement l'heure, le lieu et la fonction de la consommation, mais également les récipients de la boisson et sa préparation. De plus, on ne parlait pas n'importe comment de l'absinthe: tout un jargon spécifique déterminait la conversation autour de la consommation de la «fée verte».¹⁰

Les quelques réflexions ci-dessus ne peuvent décrire que très globalement la forte intégration socio-culturelle de la consommation d'absinthe. On peut néanmoins en tirer quelques conclusions par rapport à notre question initiale concernant les désignations de la substance, des consommateurs et du problème. Tout au long du XIXe siècle, on considérait, en Suisse romande, les boissons à base d'absinthe comme des remèdes et des produits consommés pour le plaisir, et elles avaient donc une connotation tout à fait positive. En partie, ces désignations de substance déterminées par la médecine populaire ont investi la coutume spécifique à la culture romande de prendre l'apéritif en public et se sont rapidement répandues. Ceci a été facilité par la distillation industrielle de l'absinthe, devenue produit de masse à prix modéré.

Les consommateurs d'absinthe n'étaient pas du tout définis de façon différente ou plus péjorative que les autres consommateurs d'alcool. Pris comme remède ou
42 ■ drogue stimulant l'appétit, l'absinthe n'était pas vue, à cette époque, comme un

problème individuel ou social. N'importe quel consommateur d'absinthe du tournant du siècle, lui aurait-on appris que la production et le commerce de sa drogue quotidienne favorite serait interdite sous peu, aurait ri au nez du porteur de cette mauvaise nouvelle.

La condamnation de la «fée verte»

La consommation de l'absinthe devient danger public et disparaît

Contre l'absinthe
cent soixante huit mille
creusent enfin ta tombe
et leur glaive, aiguisée et fendant l'air
te décapite en un clin d'oeil

De son lourd sommeil,
nous avons réveillé toute la maison;
tu corromps le peuple, tu l'abrutis,
mais ton temps et ton oeuvre sont terminés.

De tes péchés et de tes crimes
contre la santé et la morale
l'esprit du peuple se vengera lui-meme,
qui se lève par monts et par vaux.

Tu as empoisonné le corps et l'âme,
le sang de la jeunesse et la virilité,
tu as provoqué la colère et la discorde,
et tu as emporté l'esprit et la vie.

Les hommes libres étaient tes valets,
certes dans un repentir souvent furieux;
pour la génération future,
tu étais d'emblée une malédiction.

Débarassons-nous de lui! Allons-y, sans hésitation,
sans compromis douteux!
Suisses, jetez le diable vert
dans les ténèbres les plus profondes!

Que la grâce nous touche,
à la place du crime de sang au canton de Vaud,
et que l'esprit de la paix parcoure
à nouveau villages et villes.

Ce poème a été publié dans *Die Freiheit*, la principale revue suisse des abstinents de l'époque, sous la rubrique «Divertissement», et comporte plein de références historiques à la lutte politique pour l'interdiction de l'absinthe par l'Etat, engagée depuis le début du siècle.¹¹ On renoncera ici à l'énumération détaillée des résultats des votes d'abord au niveau cantonal, puis au niveau national. Ce processus a été décrit ailleurs¹² et montre bien que les interdictions de l'absinthe n'étaient pas le résultat de manipulations politiques exercées par des élites obsédés de l'idée de l'abstinence, mais qu'elles correspondaient à la volonté du peuple. Dans un vote libre et direct, les citoyens suisses se sont prononcés en faveur de l'interdiction du remède et de l'apéritif tant aimé, contre l'avis du Conseil Fédéral de l'époque qui recommandait de repousser la proposition.

Selon les théories sur la drogue, un tel processus est surprenant. Pour le comprendre, il faut reconstruire le changement rapide des désignations de la substance. La nouvelle définition de la substance produisait la stigmatisation des consommateurs et l'attribution systématique de tous les maux sociaux à l'absinthe; ce processus de redéfinitions a provoqué le revirement de l'opinion publique: dorénavant elle était converti à la prohibition de l'absinthe qui devait en finir avec «le problème» de l'époque. Du point de vue de l'histoire des mentalités, il est étonnant de constater avec quelle rapidité les nouvelles définitions négatives de la substance, des consommateurs et des problèmes se sont fixées dans l'imaginaire collectif. Le jugement rationnel s'est associé au dégoût émotionnel et à l'interdiction légale, démocratiquement décidée, pour exclure la coutume de la consommation de l'absinthe, jadis parfaitement intégrée dans la société, des habitudes socialement acceptées. Il est vrai que la production continuait dans un cadre local et à petite échelle, ainsi que le commerce illicite de l'absinthe et sa consommation (qui, elle, n'était pas interdite légalement);¹³ le modèle cependant de la consommation de la drogue disparaissait à la suite de l'interdiction. Dans un processus collectif de «désapprentissage», les valeurs culturelles, les coutumes et techniques sociales de la consommation de la «fée verte» se perdaient dans la plus grande partie de la Suisse romande. Certes, il y a aujourd'hui des défenseurs virulents qui s'activent autour du berceau de la culture de la drogue de l'absinthe et luttent pour la décriminalisation du distillat, mais dans les faits, le mythe actuel de l'absinthe relève plutôt de l'attraction touristique artificiellement maintenue en vie.

LE REMÈDE ET L'APÉRITIF EN VOGUE SE TRANSFORMENT EN «POISON VERT»

La nouvelle spécification toxicologique de la boisson a été la modification la plus
44 ■ importante de la désignation de la substance. Certains effets secondaires négatifs de la

consommation excessive de l'absinthe étaient mentionnés déjà dans la Bible et dans les écrits médicaux de la Grèce ancienne; ces connaissances ne commencent à avoir de l'importance pour la discussion qu'après la découverte, par les chimistes du milieu du XIXe siècle, de certaines huiles essentielles dans les distillats d'absinthe. En Suisse, un *Rapport sur l'interdiction de l'absinthe*¹⁴, présenté au Département Fédéral de la Justice et de la Police en 1906, a joué un rôle de déclencheur de cette redéfinition de la boisson: trois experts y commentent les huiles essentielles de l'absinthe et leurs dangers; cas exemplaire de «rhétorique scientifique»,¹⁵ ce rapport construit une relation de cause à effet entre d'un côté «l'étrange empoisonnement» de l'écorce cérébrale par les essences de l'absinthe et de l'autre les observations cliniques. En effet, le savoir clinique sur les conséquences de l'absinthe formait la base de la nouvelle définition toxicologique de «l'ennemi à combattre». Ainsi, des psychiatres de l'école parisienne de l'aliénisme avaient-ils constaté, au milieu du XIXe siècle déjà, des différences entre les «troubles mentaux et corporels» des buveurs d'absinthe et ceux des autres alcooliques. Ils soulignaient la grande irritabilité, la réceptivité à «l'épilepsie» et les phénomènes de paralysie après la consommation d'absinthe, symptômes qu'ils attribuaient aux effets des huiles essentielles de l'absinthe sur le cerveau. Le rapport suisse a repris ces constatations en y ajoutant des observations cliniques des psychiatres suisses qui les confirmaient; les experts croyaient «pouvoir attribuer à l'absinthe» les «actes extrêmement violents», les «attaques d'épilepsie» et l'«incapacité de se tenir debout»,¹⁶ et ainsi ils créaient ou appuyaient du moins la désignation de la substance de l'absinthe comme «poison vert». Le remède et stimulant se transformait donc en dangereuse «substance toxique».

L'effet irritant spécifique à la substance de l'absinthe était présenté comme un danger supplémentaire. Les experts le décrivaient comme la cause des attaques incontrôlables de violence dont les consommateurs d'absinthe étaient atteints. D'horribles drames familiales – tel le fameux crime de sang de Commungy au canton de Vaud (1905) – trouvaient une facile explication par l'absinthe. Le cas de l'ouvrier agricole Lanfray, ayant tué, en état d'ivresse complète, toute sa famille,¹⁷ a été commenté justement dans ce sens et systématiquement dramatisé par les mass-media; il a provoqué une vraie panique dans la population et a déclenché le lancement de l'initiative populaire cantonale pour l'interdiction de l'absinthe dans le canton de Vaud. La bonne «fée verte» se voyait métamorphosé, à travers cette évolution, en «diable vert» meurtrier.

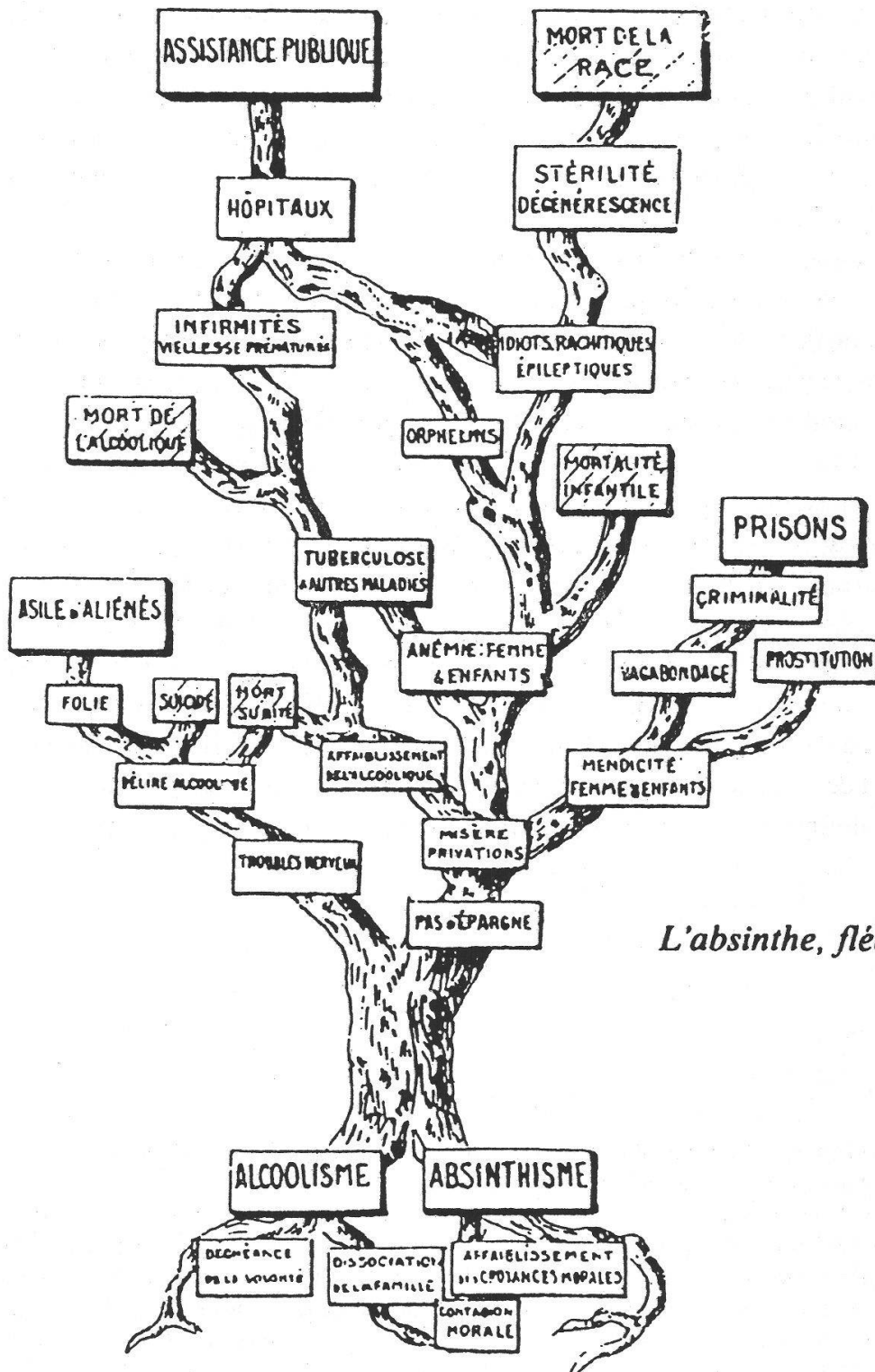
Evoquons enfin la nouvelle désignation de la substance comme génératrice de dépendance. Les expertises suisses ne mentionnent pas les termes de «toxicomanie» ou de «dépendance», mais le goût répandu pour les boissons à base d'absinthe s'y trouve désigné comme une «habitude néfaste» et l'on compare la consommation régulière de l'absinthe au morphinisme.¹⁸ Par la suite, le néologisme «absinthisme», d'abord apparu dans le vocabulaire de la psychiatrie française pour distinguer ce cas

spécial de l'alcoolisme, entrainé dans la discussion suisse et finissait par désigner l'absinthe comme un poison rendant dépendant son consommateur.

Si l'on tente de résumer la transformation des désignations de la substance, on peut retenir une redéfinition de toutes les qualités et valeurs positives de la drogue et de sa consommation; à la fin de ce processus, l'absinthe est un poison générateur de dépendance, de violences et d'aliénation mentale. Une substance d'une telle qualité toxique représentait nécessairement un danger pour la santé et la sécurité publiques et appelait le contrôle, si ce n'est l'interdiction par l'Etat.

LE CONSOMMATEUR POUR LE PLAISIR SE TRANSFORME EN TOXICOMANE

Il n'est pas surprenant que la redéfinition de la substance se répercute sur la désignation des consommateurs de ce poison «nouvellement découvert». Il semblait aller de soi que des êtres doués d'un esprit rationnel ne pouvaient plus sans contrainte se soumettre aux effets fatals d'un poison et de la dépendance; la consommation innocente et en dehors de toute dépendance de l'absinthe ne paraissait tout simplement plus pensable. Les habitués du rituel de l'apéritif qui persévéraient à se retrouver autour de leur verre d'absinthe devaient avoir quelque chose de particulier, voire de déviant. Les amateurs d'absinthe se voyaient appelés «absintheurs» et ils étaient de plus en plus soupçonnés d'être «dépendants de l'absinthe». Celui qui continuait à picoler, et qui plus est, à jeun, du «poison vert» était peut-être déjà malade de l'«absinthisme», de cette toxicomanie nouvellement découverte; en tout cas, il était un criminel en puissance, capable à tout. Cette nouvelle désignation des consommateurs – qui, eux, se disaient boire pour le plaisir – comme toxicomanes continuait à ronger l'acceptation sociale de la consommation de l'absinthe. Une analyse plus précise pourrait démontrer que les formes de ces désignations négatives suivaient des distinctions sociales: les amateurs d'absinthe des milieux bourgeois recevaient l'étiquette de la décadence, les absinthistes prolétaires étaient plutôt soupçonnés d'être des révolutionnaires. Des artistes célèbres, jadis, comme des génies inspirés par l'absinthe, désormais ils appartenaient à la perverse bohème de l'absinthe. Les amatrices d'absinthe étaient particulièrement touchées par les nouveaux processus de stigmatisation. L'aura érotique de la femme savourant la boisson se transformait en signe distinctif de la putain de cabaret usée. L'étude du matériel iconographique permettrait d'élaborer une histoire illustrée de ce changement dans les désignations des consommateurs. Les processus de stigmatisation finissent par reléguer les consommateurs d'absinthe dans un rôle de déviants soumis au poison ou, pour employer le langage de nos jours, de toxicomanes.



L'absinthe, fléau social.

LA CONSOMMATION DE L'ABSINTHE COMME L'ORIGINE DE TOUS LES MAUX SOCIAUX

L'étude de la troisième désignation, celle des problèmes individuels et sociaux, comprend l'analyse des attributions explicites de tous les phénomènes sociaux négatifs à la consommation d'absinthe. Mieux qu'une énumération de détails, l'analyse du fameux «arbre de l'alcoolisme et de l'absinthisme» (cf. illustration) mettra en évidence les domaines qui déterminaient la désignation des problèmes. «L'arbre» provient du mouvement français d'abstinence, il était largement diffusé également en Suisse francophone et il illustre parfaitement les aspects importants soulevés par le débat suisse sur l'absinthe.

Les ramifications de l'arbre des problèmes conduisent d'un problème social de l'époque à l'autre, et sans exception tous s'y trouvent mis en relation à la consommation de l'absinthe. Les absintheurs se ruinaient eux-mêmes, mais au-delà de ce fait incontestable, l'absinthe était rendue responsable de toutes sortes de problèmes familiaux, de la pauvreté, des sans-abris, de la prostitution et de la criminalité. Une branche particulière était chargée de présenter l'absinthe comme menace de dénatalité et de «dégénérescence raciale» helvétique. Les différentes constructions de problèmes s'inscrivent dans les articles des adversaires de l'absinthe, et elles peuvent facilement y être analysées.¹⁹ Or, cet article voulait montrer les mécanismes sociaux du succès de la prohibition de l'absinthe; il se concentrait donc sur les mécanismes qui, au moyen des divers processus de désignation de problèmes et par leur dramatisation, réussissaient à créer le «problème de l'absinthe» et à l'introduire dans le conscient collectif. L'absinthe – personnifiée dans la «fée verte» – était devenue le symbole condensé²⁰ de tous les maux sociaux, et par ce fait, l'appel à l'élimination du Mal pouvait se réduire à une formule simple: supprimez le poison vert!

Notes

- 1 Cf. Heath Dwight B.: Cultural factors in the choice of drugs, in: Galanter Mark (éd.): Recent development in alcoholism, Vol. 8, New York 1990.
- 2 Une synthèse historique sur ces questions fait toujours défaut pour la Suisse. Les travaux essentiels jusqu'à ce jour: un texte publié à l'occasion du cinquantième anniversaire de la prohibition: Blocher Eugen: 50 Jahre Absinthverbot. Geschichte und Recht, Basel 1958; l'esquisse d'un projet de recherche de Berthoud Dorette: La fée verte. Pour une histoire de l'absinthe, in: «Revue suisse d'histoire» 1969/19, pp. 638–661; un travail de licence de Gertsch Gaston: L'absinthe au tournant du siècle. La prohibition de l'absinthe en Suisse et ses répercussions dans le Val-de-Travers, Université de Lausanne 1984.

- 3 On trouvera des explications plus détaillées sur les rapports entre sociologie et histoire dans le domaine de la drogue dans Fahrenkrug Hermann: *Zur Sozialgeschichte des Alkohols in der Neuzeit Europas*, in: «Drogalkohol» 1986/3.
- 4 Comme texte de base de cette approche, on se reportera à Spector Malcom et John Kitsuse John: *Constructing social problems*, New York 1987. Plusieurs essais du recueil de Best Joel (éd.): *Images of issues. Typifying contemporary social problems*, New York 1989, proposent une analyse de questions de drogue dans une perspective constructiviste.
- 5 Fahrenkrug W. Hermann: *Alkohol, Individuum und Gesellschaft. Zur Sozialgeschichte des Alkoholproblems in den USA*, Frankfurt a. M. 1984.
- 6 Gertsch (op. cit. note 2), p. 11.
- 7 Gertsch (op. cit. note 2), p. 10.
- 8 Cet aspect de l'histoire de l'absinthe retient l'attention de nombreux auteurs. Voir Delahaye Marie-Claude: *L'absinthe. Histoire de la fée verte*, Paris 1983; Barnaby III Conrad: *Absinth. History in a bottle*, San Francisco 1988.
- 9 Outre les travaux cités note 8, cf. également Marie-Claude Delahaye Marie-Claude: *L'absinthe. Art et histoire*, Paris 1990; Delachaux Pierre-André: *L'absinthe – arôme d'apocalypse*, Hauterive 1991.
- 10 Cf. le chapitre «L'dictionnaire du parfait absinthier» in: Delahaye (op. cit. note 9), pp. 37–43.
- 11 Pour la construction du problème de l'interdiction de l'absinthe, je me base essentiellement sur la revue «Die Freiheit. Blätter zu Bekämpfung des Alkoholgenusses», années 1905–1908. Elle est l'organe officiel de la fédération suisse des adversaires de l'alcool, qui assurait la coordination de l'initiative pour l'interdiction de l'absinthe. Le poème provient également de cette revue (année XV, no 8, avril 1907).
- 12 Cf. Blocher (op. cit. note 2).
- 13 Sur la résistance héroïque des habitants du Val de Travers contre l'interdiction de l'absinthe, cf. les deux textes de Droz George: *Feu: L'absinthe*, Moutier 1973; *L'absinthe. Liaison dangereuse*, Fleurier 1988.
- 14 Gutachten über die Frage des Absinthverbotes, dem schweizerischen Justiz- und Polizeidepartement erstattet von Dr. J. Gaule, Professor der Physiologie in Zürich, Dr. A. Jaquet, Professor der internen Medizin in Basel und Dr. R. Weber, Professor der Psychiatrie in Genf, Bern 1906.
- 15 Nous empruntons ce terme à l'analyse constructiviste du problème social «L'ivresse au volant», présenté par Gusfield Joseph R.: *The culture of public problems. Drinking driving and the symbolic order*, Chigago 1981. La «rhétorique scientifique» désigne les constructions pseudo-scientifiques utilisées pour la définition d'un problème.
- 16 Gutachten (op. cit. note 14) p. 12.
- 17 Cf. la description de ce drame de la drogue chez Blocher (op. cit. note 2).
- 18 Gutachten (op. cit. note 14), p. 12.
- 19 Dans la revue «Die Freiheit» se trouvent de nombreuses constructions de problèmes, cf. les numéros 11, novembre 1905; 16 et 17, septembre 1906; 11, mai 1907; 9, avril 1908.
- 20 La notion de «symbole condensé» de problèmes sociaux est proposée par Edelman Murray: *Constructing the political spectacle*, Chicago 1988. Un extrait de ce travail a paru en allemand sous le titre: «Die Erzeugung und Verwendung sozialer Probleme», in: «Journal für Sozialforschung» 1988/2, pp. 175–192.